BURKINA FASO
Région du Sahel

(499,972 PDI, source : CONASUR, 28/02/ 2023)

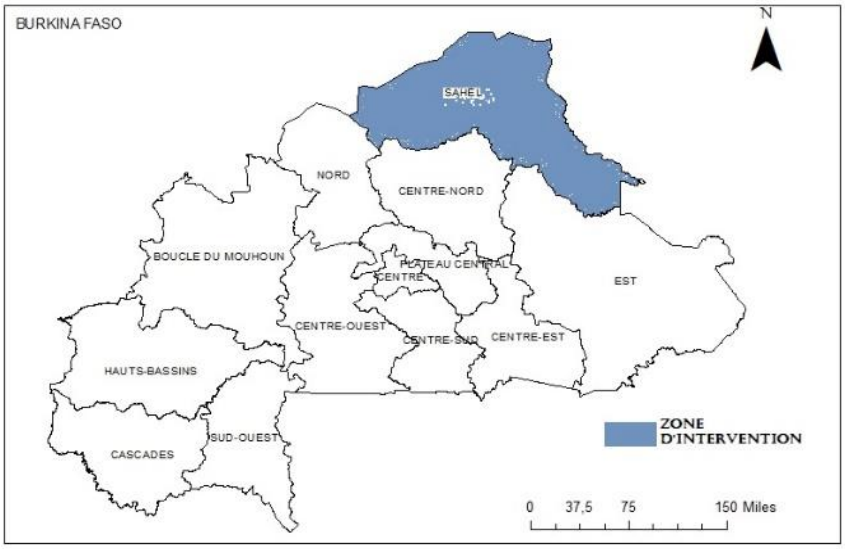

Rapport mensuel Monitoring de Protection - Mars 2023

499, 972 Personnes en déplacement dans la région du Sahel au **28 février 2023**, soit une augmentation de **2 522** PDI par rapport au **31 janvier 2023**	**50** Incidents enregistrés avec **619** victimes
216 cas de protection individuelle et de PBS ont été identifiés	**39** Cas de protection référés

Visite ménage sur le site des PDI

I. Résumé

La région du sahel comme la plupart d'autres régions du Burkina Faso vit dans une insécurité grandissante depuis plusieurs années. Au regard de la situation sécuritaire très critique dans ces régions le conseil des ministres du 24 mars 2023 instaurait l'état d'urgence dans huit (08) régions du Burkina Faso dont la région du sahel à compter du 30 mars 2023. Cette insécurité entraine d'énormes conséquences sur la vie des populations civiles. L'insécurité dans la région du sahel est marquée par les attaques des GANE contre les populations civiles, les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et une situation humanitaire très dégradée. Il faut le rappeler depuis le 1er janvier 2023 le gouverneur de la région du Sahel a suspendu le cash dans la région.

Au cours de ce mois de mars il a été enregistré plusieurs groupes violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les GANE, les VDP, les FDS et des auteurs inconnus. Le nombre d'incidents est légèrement en baisse par rapport au mois de février 2023. Durant ce mois de mars 50 incidents de protections ont été identifiés contre 64 incidents pour le mois de Février. Cette baisse d'incidents serait liée aux opérations militaires sporadiques observées dans quelques communes dans la région tels Djibo et Oursi. Parmi les groupes de violations identifiés, les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique arrivent en tête avec 534 victimes, l'atteinte au droit à la vie avec 29 victimes, l'atteinte à la liberté et la sécurité des personnes avec 27 victimes, déni ou restriction forcée de population avec 20 victimes, le droit à la propriété avec 08 victimes et des allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants. Sur le total des victimes 17 ont pu être documentés compte tenu de l'accessibilité difficile de plusieurs zones couvertes à distances et la défaillance des réseaux de communications. L'ensemble des victimes de ces groupes de violations des droits humains et du droit international humanitaire font un total 619 victimes soit (28%) des hommes, (28%) de femmes, (23%) de filles et (21%) de garçons. Les présumés auteurs de ces violations sont d'abord les GANE avec 42 incidents, ensuite les FDS six (06) incidents, les VDP avec un (01) incident et enfin des auteurs inconnus un (01) incident.

Dans la province du Yagha la situation humanitaire s'est davantage dégradée. La famine s'est installée dans les ménages vulnérables (en particulier chez les PDI), le manque d'eau a augmenté les risques de vulnérabilité des femmes et enfants. Les populations de la commune de Mansila attendent toujours d'être ravitaillées. Le fait particulier qui a aussi marqué les populations depuis le début de l'insécurité au Sahel c'est celui de l'imposition d'implantation des hangars par les GANE pour servir de salle de classe afin d'enseigner l'arabe dans la commune de Boundoré dans la province du Yagha.

La situation humanitaire dans le Sahel dans ce mois de mars est aussi marquée par le ravitaillement de la ville de Djibo dans la province du Soum qui était sous blocus depuis plusieurs mois. Ce blocus avait occasionné plusieurs déplacements des populations de la ville de Djibo vers d'autres localités de la province et hors de la province. Ce ravitaillement a contribué à soulager les populations qui ont pu s'approvisionner en vivres.

L'accès aux chefs-lieux des provinces dans la région du Sahel demeure très difficile dans l'ensemble. Les GANE font des contrôles réguliers sur les principaux axes reliant les provinces que ce soit sur l'axe Dori-Kaya, Dori-Seytenga, Dori-Samplega Dori-Sebba et bien d'autres axes. Ces contrôles des GANE entravent énormément le trafic routier et le ravitaillement de certaines localités sous blocus depuis des mois. Cela impacte aussi négativement sur la protection des populations civiles qui y vivent dont

l'accès reste impossible. Le difficile accès de ces zones est aussi lié aux incidents des EEI qui sont fréquemment utilisés sur les axes par les GANE.

II. Couverture géographique

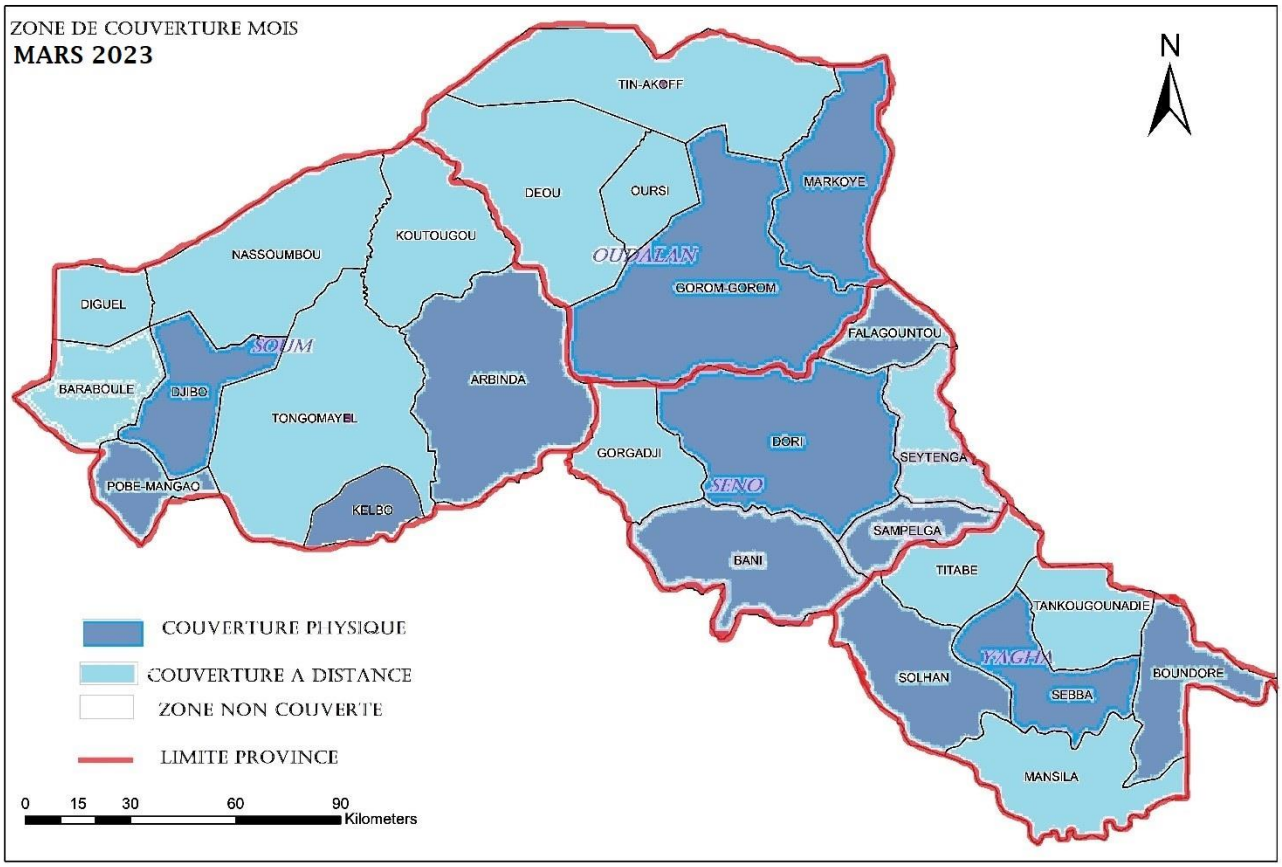

- **Accessibilité**

L'accessibilité des localités dans la région du sahel demeure très difficile dans l'ensemble du fait des mouvements des GANE sur les principaux axes reliant la région et à l'intérieur de la région. En plus des mouvements des GANE qui rendent difficile l'accès à plusieurs localités il y'a aussi le maillage sécuritaire qui demeure très faible, le sabotage des antennes de téléphonie de communication dans plusieurs provinces et la vétusté des infrastructures routières qui entrave le trafic routier. Durant ce mois de mars 26 communes ont été couvertes par le monitoring dont 13 en présentiel et 13 à distance dans la région. Les incidents de protection ont touché quinze (15) communes sur l'ensemble du territoire régional.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité. Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Sahel mobilise également des structures locales partenaires telles que CILDES dans la province du Soum et, Djam Weli et Sukaabe Ginan dans la province du Seno. Ceci permet de compléter la couverture géographique du MBDHP et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès. Les moniteurs ont pu toucher dans ce mois 60 informateurs clés et 58 ménages dans la collecte de données sur le P21. La collecte d'informations s'est réalisée à travers ces outils de collecte principalement dans les SAT dans la province du Yagha et dans les ZAD dans les autres localités.

Par ailleurs la situation sécuritaire très dégradée dans la région du Sahel reste un défi énorme pour la mise en œuvre effective du projet 21. Plusieurs localités demeurent inaccessibles physiquement et les réseaux de communications ont été sabotés par les GANE dans la plupart des provinces de la région. Ces difficultés constituent une entrave à la pleine réalisation du projet au niveau de certaines localités. Le monitoring est une activité qui se mène régulièrement en présentiel sur les sites des PDI et dans les différents ménages. Donc l'accessibilité des localités demeure principalement sine qua non pour la réalisation du projet 21 à travers le monitoring.

- 06 questionnaires informateurs clefs administrés dans les SAT auprès de 03 hommes et 03 femmes ;
- 06 questionnaires ménages administrés dans les SAT auprès de 03 hommes et huit 03 femmes
- 31 formulaires d'alerte flashs renseignés dont 13 dans les SAT ;
- 39 fiches de référencement de cas de protection administrés auprès de 21 hommes et 18 femmes dont 13 dans les SAT auprès neuf (07) hommes et 06 femmes.
- 60 fiches d'indice Monitoring de Protection administrés auprès 36 hommes et 24 femmes

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	SAT/ZAD	Commune, province, région Localité d'accueil	SAT/ZAD	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Motifs	Remarque
Déou, Oudalan, Sahel, Déou centre et ces villages	**X**	Gorom-Gorom Oudalan, Sahel, Gorom-Gorom centre	**X**	Non disponible	Non disponible	Menaces et ultimatum des GANE	
Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel, Djinguerinto	**X**	Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel, Gorom-Gorom centre	**X**	382	2,675	Menaces et ultimatum des GANE interpellant les habitants de quitter sous peine de mort	
Tin-Akof, Oudalan, Sahel, Tin-Akof centre	**X**	Gorom-Gorom, Markoye, Oudalan, Sahel, Gorom-Gorom et Markoye centre	**X**	241	1687 à Gorom-Gorom	Attaque du détachement militaire de Tin-Akof et des habitants du hameau situé à proximité du camp.	Incidents sécuritaires avec assassinat de personnes civiles

Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel, Tasmakat	**X**	Gorom-Gorom, Oudalan, Sahel	**X**	396	3731	préventif et spontané Conflit entre 2 groupes terroristes, ultimatum de déguerpir sous peine de mort par les GANE	Incidents sécuritaires
Oursi, Oudalan, Sahel, Tin-Ediar	**X**	Oursi, Oudalan, Sahel, Gorom-Gorom	**X**	200	1578	Les actions de ratissages des FDS qui auraient fait d'énormes perte en vie des civils	Incidents sécuritaires
Bani, Dori, Seno, Sahel, Bani centre et villages de Dori	**X**	Dori, Seno, Sahel, Dori centre	**X**	Non disponible	Non disponible	Attaque et ultimatum des GANE	

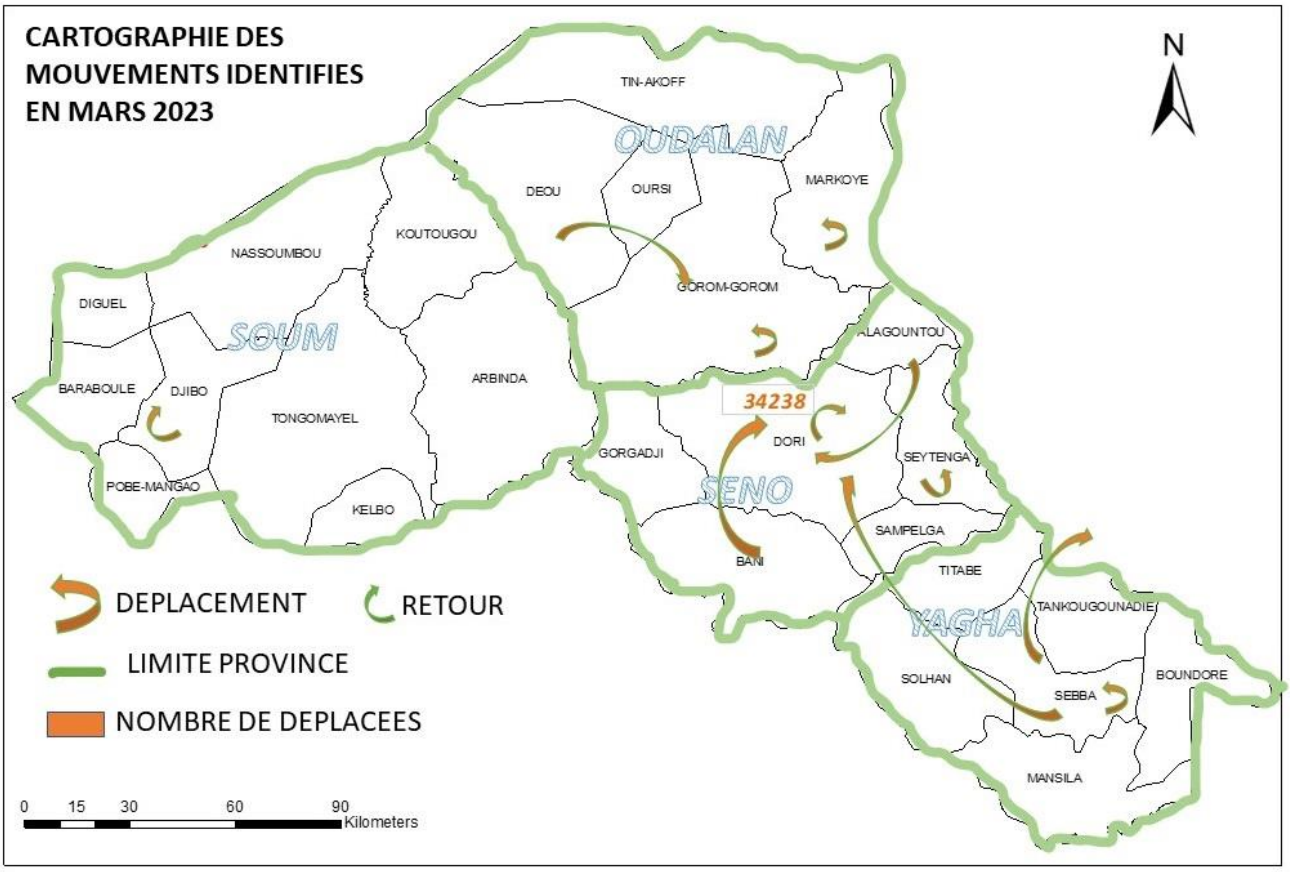
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS IDENTIFIES EN MARS 2023
N
TIN-AKOFF
OUDALAN
DEOU
OURSI
MARKOYE
KOUTOUGOU
NASSOUMBOU
GOROM-GOROM
DIGUEL
SOUM
ALAGOUNTOU
ARBINDA
BARABOULE
DJIBO
34238
TONGOMAYEL
DORI
GORGADJI
SEYTENGA
POBE-MANGAO
SENO
KELBO
SAMPELGA
BANI
TITABE
DEPLACEMENT
RETOUR
YAGHA
TANKOUGOUNADIE
LIMITE PROVINCE
SOLHAN
BOUNDORE
SEBBA
NOMBRE DE DEPLACEES
MANSILA
0 15 30 60 90
Kilometers

IV. Incidents de protection

Incidents

50 Incidents

Victimes de Violations

619 Victimes de violations de droits humains et du droit international

Localités touchées

15 Communes touchées dont **Djibo Falangountou Dori Sebba Gorom-Gorom**

- **Statistiques**

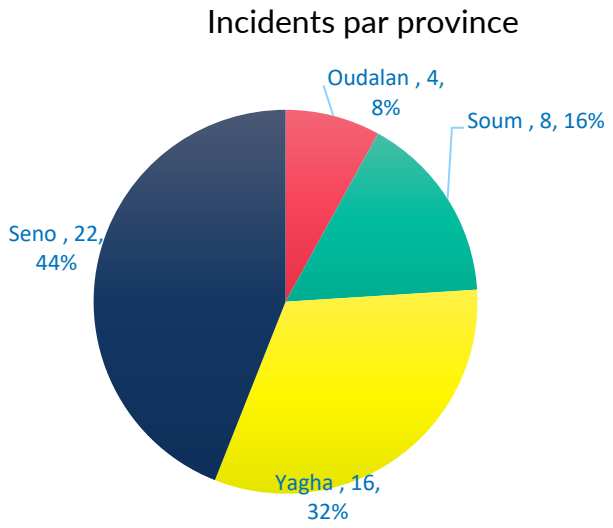

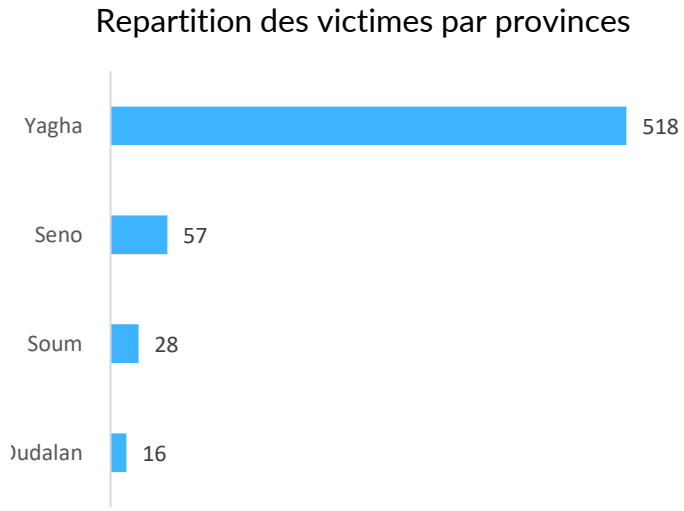

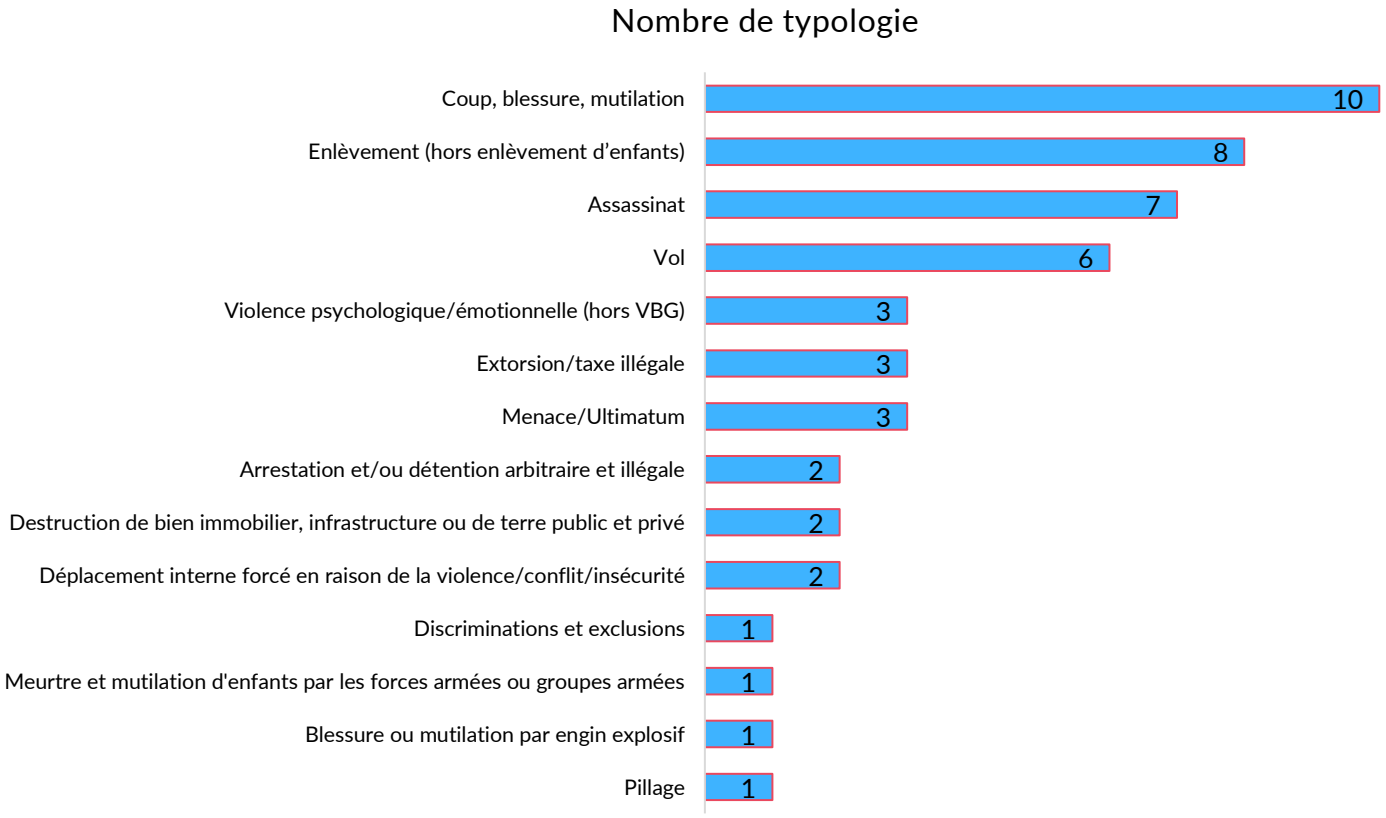

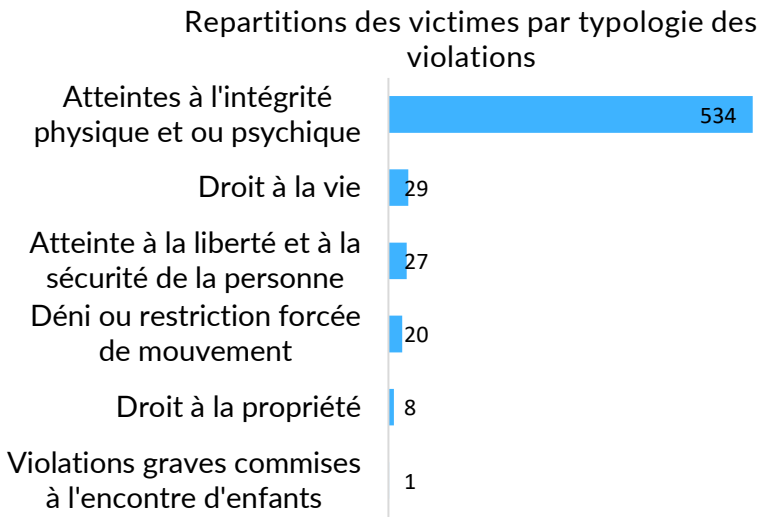
Repartitions des victimes par typologie des violations
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique
534
Droit à la vie
29
Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne
27
Déni ou restriction forcée de mouvement
20
Droit à la propriété
8
Violations graves commises à l'encontre d'enfants
1

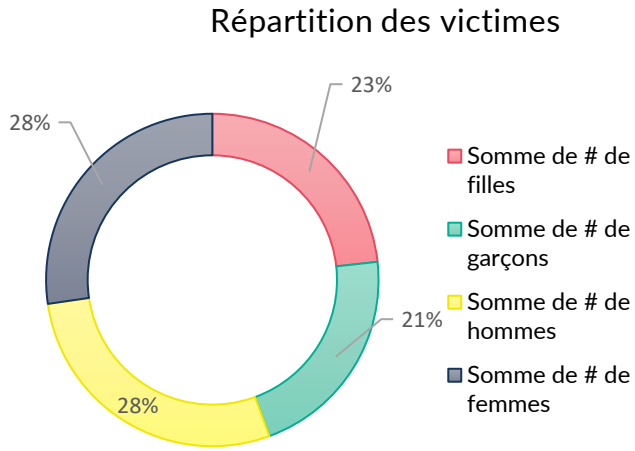
Répartition des victimes
23%
28%
21%
28%
Somme de # de filles
Somme de # de garçons
Somme de # de hommes
Somme de # de femmes

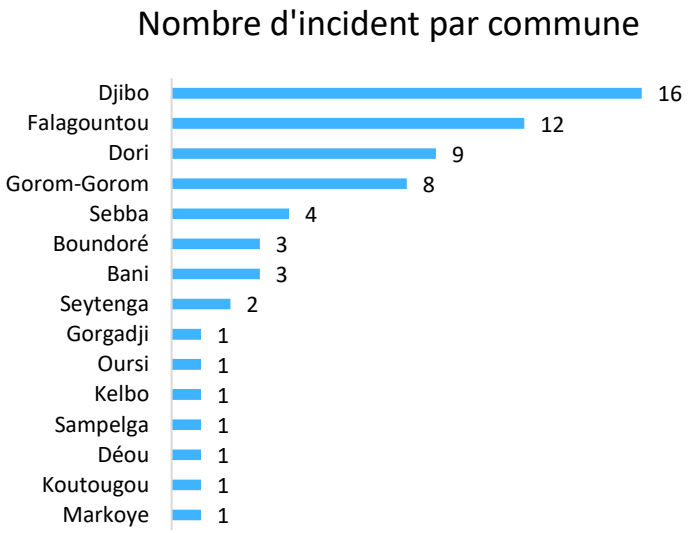
Nombre d'incident par commune
Djibo 16
Falagountou 12
Dori 9
Gorom-Gorom 8
Sebba 4
Boundoré 3
Bani 3
Seytenga 2
Gorgadji 1
Oursi 1
Kelbo 1
Sampelga 1
Déou 1
Koutougou 1
Markoye 1

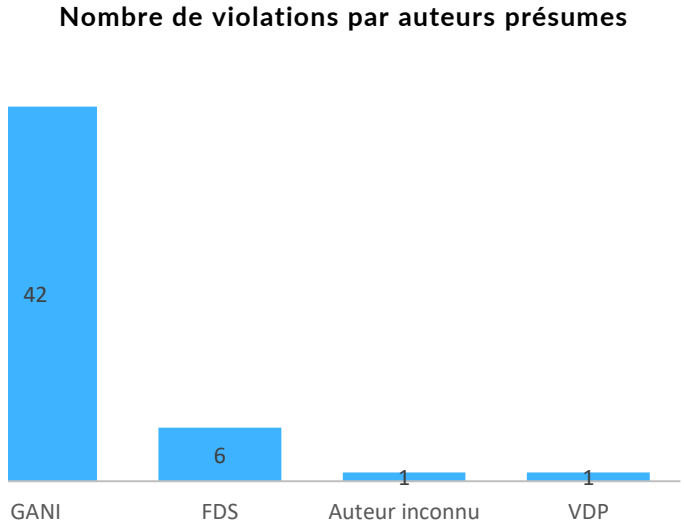
Nombre de violations par auteurs présumes
42
6
1
1
GANI
FDS
Auteur inconnu
VDP

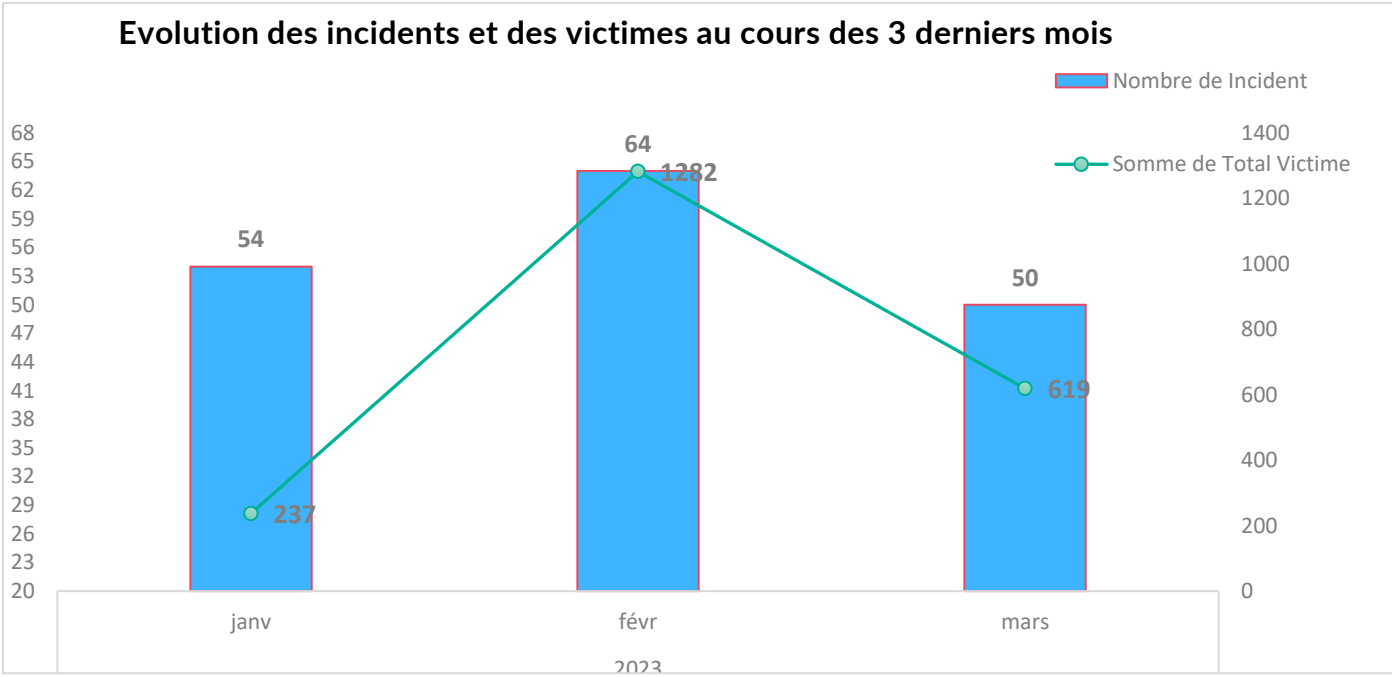

- **Détails sur les incidents**

Le monitoring de mois de ce mois de mars nous a permis d'identifier 50 incidents de protections dont les auteurs sont principalement les GANE avec (84%) des incidents de protections soit 42 cas, les forces de défense et de sécurité (FDS) avec (16%) des incidents soit 06 cas, les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) avec (2%) des incidents soit 01 cas et des auteurs inconnus avec (2%) des incidents soit 01 cas. Les groupes de violations identifiés sont principalement les atteintes à l'intégrité physique et/ ou psychique avec 534 victimes, l'atteinte au droit à la vie avec 29 victimes, les atteintes à la liberté et la sécurité des personnes avec 27 victimes, le déni ou restriction forcée de population avec 20 victimes, le droit à la propriété avec 08 victimes et des allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants. Comparativement au mois de février, le nombre de victimes a considérablement baissé. 619 victimes ont été enregistrées contre 1282 pour le mois de février. Concernant les victimes par province il faut noter que la province du Yagha arrive en premier avec 518 victimes suivie de la province du Seno 57 victimes, la province du Soum 28 victimes et la province de l'Oudalan 16 victimes. Le nombre de victimes d'atteinte à la vie est également en baisse avec 29 victimes dans ce mois de mars contre 79 pour le mois de février.

V. Situation par secteur

V.1. VBG

- **Eléments clés**

Les cas des VBG dans la région du Sahel demeurent une préoccupation majeure pour les acteurs humanitaires et les autorités. La situation sécuritaire difficile dans la région a davantage contribué à exacerber les cas de VBG sur l'étendue du territoire régional. Les femmes PDI et les enfants en sont les potentielles victimes au regard de leur vulnérabilité. Il sied alors d'intensifier les campagnes de sensibilisation pour une prise de conscience au sein de nos populations afin de venir à bout de ce fléau et pour une protection des potentielles victimes. La culture de la non-dénonciation des cas de VBG au regard de la sensibilité des cas et des pesanteurs sociales demeurent également un défi à relever. Les

VBG récurrents au Sahel sont celles exercées principalement sur les femmes et les enfants qui osent sortir hors des villes pour la recherche du bois ou des vivres. Elles sont permanemment victimes d'agression physique, sexuelle et de harcèlement de la part des GANE et de la communauté. d'autres acteurs.

Dans la province du Yagha des femmes à la recherche des vivres ont été prises en partie par les GANE retranchés hors des villes. Elles auraient été violées avant d'être libérées par leurs ravisseurs. L'autre cas de VBG enregistré c'est une agression physique à l'endroit de huit (08) personnes dont sept (07) femmes à la recherche de l'eau dans la province du Yagha précisément dans la commune de Sebba. Cette agression serait l'œuvre des GANE qui contrôlent la zone.

Activités de prévention et de réponse

Une survivante parmi les femmes victimes d'enlèvement qui a pu rejoindre la ville de Sebba a bénéficié d'un soutien psychosocial de la part de l'ONG ACD/NAANGUE. Toutes les autres femmes victimes d'agressions ont reçu une prise en charge sanitaire.et psychologique. Certaines victimes ont été également référées à l'action sociale.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

La crise sécuritaire a fortement impacté sur la situation des enfants dans la région du Sahel. En effet le travail des enfants est quotidiennement pratiqué à tous les niveaux que ce soit dans les ménages ou sur les sites d'orpaillage.
L'autre aspect de la protection des enfants au Sahel est la mendicité croissante des enfants surtout les enfants des PDI qui sont déscolarisés et dont le travail reste désormais la mendicité dans les différentes artères des villes. Les risques de malnutrition sont aussi des phénomènes observés sur plusieurs sites des PDI. La fermeture des centres de santé dans plusieurs provinces et le manque des produits pharmaceutiques dans les dépôts des CSPS Urbain et CMA sont un coup dur pour les enfants qui peinent à jouir pleinement du droit à la santé.
Le droit à l'éducation reste aussi un leurre dans plusieurs localités à cause de la fermeture des établissements scolaires. Les enfants sont donc victimes de négligence par les parents qui sont permanemment à la quête de vivres.

Dans la province du Yagha il a été donné de constater l'utilisation de plusieurs enfants pour des pires formes de travail des enfants notamment sur les sites d'orpaillage et dans d'autres activités génératrices de revenus. Ces enfants travaillent quotidiennement dans des conditions très précaires pour gagner de l'argent pour leur pitance quotidienne. Une allégation de violation grave commises à l'encontre des enfants a été signalée à Solhan.

Activités de prévention et de réponse

Au cours de ce mois de mars des séances de sensibilisations ont été menées à l'égard des enfants de moins de 18 ans dans la commune de Gorom-Gorom. Ce fut l'occasion d'échanger avec les enfants sur leurs droits et devoirs dans la société et de les inviter à s'abstenir de poser des actes nuisibles à leur famille et à la société toute entière.

Un thé débat sur la scolarisation des enfants et ces avantages a été organisé avec les PDI du site A de Gorom Gorom. Les parents ont été sensibilisés sur l'importance de la scolarisation des enfants surtout dans ce contexte très difficile que traverse notre pays.

Thé débat sur la scolarisation des enfants et ses avantages avec les PDI du site A de Gorom-Gorom.

V.3. Etat de droit

Dans la province du Seno, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et effectuent régulièrement des patrouilles. Ce mois est marqué par l'absence régulière de l'eau dans la ville de Dori qui serait liée au sabotage des installations de l'ONEA par des GANE.

Dans la province du Soum les FDS notamment les militaires, les gendarmes et la police sont présent à Djibo et cela rassure les populations. Il faut noter que les services judiciaires restent toujours fermés dans la province du Soum. Les militaires sont également présents à Kelbo et Arbinda. Le reste du territoire provincial à savoir les communes de Tongomayel, Baraboulé, Diguel et Nassoumbou sont sous contrôle des GANE.

Dans la province du Yagha, la présence des forces publiques est effective à Mansila centre (détachement militaire et VDP), Sebba centre (une brigade de gendarmerie, un détachement militaire et des VDP) et à Solhan centre (un détachement de gendarmerie et des VDP). A l'exception des trois localités citées ci-dessus, les autres parties du territoire provincial sont sous le contrôle des GANE.

Dans la province de l'Oudalan, la majorité des services sont concentrés à Gorom-Gorom chef-lieu de la province. Des patrouilles sont effectuées dans les autres localités de la province par les FDS surtout les militaires. Dans la commune de Déou aucun service n'est disponible, à Markoye on a une présence de l'armée, la gendarmerie et la santé uniquement, à Oursi on a la santé uniquement qui est présente et à Tin-Akof aucun service n'est disponible. Il faut aussi noter qu'il n'y a de service de justice dans l'Oudalan. Dans toute la province les services de la justice sont absents.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Au cours de nos activités de monitoring de protection nous avons identifiés des cas de personnes ayant des besoins spécifiques pendant ce mois de mars 2023. Nous avons au total identifié 216 personnes à besoin spécifiques dans les provinces de l'Oudalan et du Séno.

Tableau récapitulatif des cas individuels de protection et PBS identifiés dans la commune de Gorom-Gorom et de Dori :

Province de Oudalan : GOROM-GOROM			
	Masculin	Féminin	Total
Femme à Risque	00	63	63
Personne âgée en danger	38	45	83
Chef de ménage sans soutien	21	05	26
Condition médicale critique	10	03	13
Personne vivant avec handicap	02	03	05
Total	**71**	**119**	**190**
Province du séno			
Besoins primaires non satisfaits	2	3	5
Chef de ménage ou tuteur célibataire	0	11	11
Enfant non accompagné	1		1
Femme à risque	0	2	2
Personne vivante avec handicap	0	1	1
VBG	0	6	6
TOTAL	3	23	26
Total Général	74	142	216

- **Activités de prévention et de réponse**

Des cas de référencement ont été réalisés à l'endroit de certaines personnes à besoins spécifiques dans le cadre du monitoring. Dans la province de l'Oudalan 11 PBS ont été référées vers d'autres structures pour une prise en charge adéquate dont 05 personnes victimes de traumatisme référées à l'ONG Humanité et inclusion (HI) HI pour une assistance psychologique et 06 personnes vulnérables à risque au service de l'action sociale pour une assistance alimentaire et AME.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

La situation sécuritaire que vit la région du Sahel a entrainé plusieurs conséquences sur les communautés. L'une des conséquences majeures de ce contexte sécuritaire est le déplacement forcé des populations des zones les plus impactées par l'insécurité vers les zones les plus sécurisées. Les populations hôtes sont désormais contraintes de vivre avec les déplacés d'autres localités malgré les moyens limités. Cette cohabitation est souvent source de vives tensions ou de mésententes entre les différentes communautés notamment sur l'accès aux ressources souvent très limitées.

Afin d'éviter que cette situation n'affecte le vivre ensemble et la cohésion entre les communautés, des séances de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble sont régulièrement organisés au profit des personnes déplacées internes et les populations hôtes. Pour un vivre ensemble harmonieux ces cadres d'échanges et partages sont indispensables pour la prévention conflits entre les communautés.

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours de ce mois, nous avons pu réaliser des séances de sensibilisations sur la cohabitation pacifique au profit des PDI, des populations hôtes et refugiés. Au total quatre (08) séances de sensibilisations ont été réalisées dans les communes de Dori, Djibo, Solhan, Sebba et Gorom-Gorom Ces sensibilisations ont touché 953 personnes réparties comme suit : 271 femmes, 226 filles, 176 garçons 280 hommes.
Des sensibilisations réservées exclusivement aux PDI, refugiés et hôtes ont touché 608 PDI (203 hommes ; 120 femmes ; 150 garçons ;135 filles), 31 réfugiés (10 hommes ;11 femmes ; 4 garçons ;6 filles) et 122 hôtes (40 hommes ; 35 femmes ; 34 garçons ; 13 filles) et les sensibilisations mixtes ont touché 192 personnes (PDI, Hôtes, refugiés). Ces sensibilisations ont porté sur la prévention et la gestion pacifique des conflits, la gestion harmonieuse et concertée des ressources communautaires et les droits humains et du droit international humanitaire et l'accès aux documents d'identités.
Ces différentes sensibilisations ont été réalisées à travers des échanges sur le bon vivre ensemble au sein des communautés dans certains sites des déplacés internes et dans les familles d'accueil à travers les visites à domicile et des théâtres fora. Ces sensibilisations ont permis de renforcer davantage la cohésion sociale au sein des communautés et la prévention des conflits intercommunautaire notamment entre déplacés et populations hôtes.
Durant ce mois de mars les associations partenaires du MBDHP (Djam Weli et Sukaabe Ginan) ont également mené des campagnes de sensibilisation dans plusieurs sites des PDI et des réfugiés dans la ville de Dori.

Du 29 mars au 31 mars 2023 l'association Djam Weli a menée deux séances de sensibilisation dans les sites de Wendou et Gnarala sur les missions, le fonctionnement des collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat. Ces différentes sensibilisations ont permis aux populations d'être outillée sur les procédures d'obtentions des actes d'état civils dans les mairies et sur le fonctionnement de l'action sociale. Ces deux sensibilisations ont touché 237 personnes dont 83 hommes et 154 femmes.

Images prises sur les sites de Wendou et à Gnarala lors des sensibilisations menées par l'association Djam Weli

L'association Sukaabe Ginan quant à elle a réalisée durant ce mois deux sensibilisation à travers les théâtres fora sur la cohésion sociale et la prévention des conflits entre communauté dans le quartier Petit Paris le 16 mars 2023 et à Wendou le 18 mars 2023. Ces théâtres fora ont touché 600 personnes notamment des PDI (500) et la population hôtes (100). Les objectifs poursuivis par ces théâtres fora c'est d'abord sensibiliser les PDI et communautés hôtes sur la cohésion sociale et aussi outiller les PDI et communautés sur la prévention et la gestion des conflits.

Séance de sensibilisation sur la prévention des conflits communautaire à travers le théâtre fora. Mars 2023. Image prise par Koussoube François de Paul président de l'association Sukaabe Ginan.

- **Statistique des sensibilisations sur la cohésion sociale dans la Région du Sahel**

Ces activités ont permis de rapprocher davantage les communautés dans une ambiance de partage, de tolérance et de dialogue.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

L'accès au logement, à la terre et aux biens constitue un défi majeur pour les PDI et aux réfugiés. La situation devient insupportable pour les PDI et les réfugiés qui vivent location et ne trouvant pas de quoi payer leurs loyers. La majorité des PDI et refugiés qui sont arrivé récemment sont toujours sans-abris dans la commune de Gorom-Gorom.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Grâce aux réseaux communautaires nous obtenons des informations sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire dans les villages inaccessibles le plus souvent par téléphone. 15 cas de violations sur 50 ont été identifiés et rapportés par les relais communautaires.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Le MBDHP travaille en coordination étroite avec les Directions de la solidarité nationale et de l'Action humanitaire pour la satisfaction des besoins des communautés affectées par la crise sécuritaire. Au cours de ce mois des référencements ont été faits régulièrement auprès des structures étatiques humanitaires dans la région.

- **Gestionnaires de sites**

Durant ce mois de mars le monitoring a été réalisé dans les SAT et ZAD notamment dans les provinces du Yagha et de l'Oudalan.
Des incidents spécifiques de protections ont été identifiés dans ces SAT et ZAD notamment la présence d'un VDP sur un site de PDI au secteur 2 de Sebba. Cette présence du VDP est une menace pour les déplacés au regard de l'activisme des GANE aux alentours de la ville. Selon le comité du site le VDP en question ne revient pas avec son arme mais sa présence dans le site reste tout de même une menace pour les déplacés.

Il a été également identifié sur ce même site deux (02) enfants séparés de sexe masculin. Les démarches ont été entreprises avec le gestionnaire du site pour que les enfants retrouvent leur famille respective. Il a été aussi constaté le manque de documents d'identités pour cinq enfants dont trois garçons et deux filles. Les moniteurs ont contacté l'association ACD/NAANGUE pour assistance aux parents dans le processus d'établissement des actes d'identités des enfants.

Le monitoring dans les SAT a permis également d'identifier et de référer onze (11) personnes dont quatre (04) hommes et sept (07) femmes vers d'autres structures humanitaires.

- **Acteurs humanitaires**

Le MBDHP travaille en collaboration avec les autres acteurs humanitaires sur le terrain. Le MBDHP participe activement aux rencontres mensuelles du Cluster Protection sous national en présentant des données sur le monitoring de protection ainsi qu'au Cluster national. La collaboration avec les autres organisations humanitaires se fait également à travers les référencements qui se font auprès de ces structures. Du 20 au 24 mars 2023 s'est tenue à Dori une formation des équipes du monitoring de protection. Cette formation s'inscrit dans le cadre du projet 21 mis en œuvre au Burkina Faso mais aussi dans d'autres pays comme le Mali, le Niger et le Tchad dans l'optique de mettre en place un

système renforcé et harmonisé de monitoring de protection qui permettra une meilleure compréhension de l'environnement de protection des droits humains et du droit international humanitaire au Burkina Faso. L'objectif de la formation c'était d'abord de rafraichir les connaissances des équipes terrains en charge de la collecte des données, de l'identification et de l'assistance des cas de protection.
La formation avait aussi pour but de permettre aux équipes de monitoring d'avoir une compréhension harmonisée des outils utilisés dans le cadre du monitoring.
Enfin l'autre aspect de la formation c'était aussi de renforcer les capacités des moniteurs MBDHP et OSC sur le Droit International Humanitaire, les premiers secours psychologiques et les Evaluations rapides de protection. La formation s'est déroulée durant 05 jours soit du lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023. Les différents formateurs qui ont assurés la formation sont issus du HCR, DRC, le MBDHP et la direction régionale de l'action sociale du Sahel.

La première journée à consister d'abord à la présentation du projet 21 notamment sa couverture géographique qui concerne quatre pays à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger, et le Tchad. Au Burkina Faso le projet 21 couvre 11 régions sur les 13 régions que compte le pays. Le projet 21 a principalement pour objectif la collecte des données dans le domaine des violations des droits humains et du droit international humanitaire sur des outils harmonisés. Les principaux outils de collecte des informations comme les alertes flashs, les fiches de collecte individuelle et communautaire, les fiches de référencement, la cartographie des services, l'évaluation initiale de protection et les fiches indice de monitoring ont été abordés en long et en large. Enfin nous avons passés en revue sur les principes directeurs du moniteur à savoir l'objectivité, l'honnêteté et la précision ; la sensibilité et l'empathie, l'esprit d'initiative, la courtoisie et la persévérance.

La deuxième journée a été consacrée dans un premier temps à la protection internationale des droits de l'homme définie comme l'ensemble des instruments et normes internationales qui concourent à la protection des droits de l'homme. Ce fut aussi l'occasion pour les participants de renforcer leurs capacités dans le domaine des droits humains et du droit international humanitaire à la lumière des conventions internationales, régionales et du droit international humanitaire. Ensuite la matrice de violations de droits humains et du droit international humanitaire a été présenté aux participants. Il a été insisté sur la maitrise des catégories de violations des droits humains et du droit international humanitaire dans le cadre du monitoring de protection. Les violations spécifiques des droits humains et du droit international humanitaire ont été également abordés. La journée s'est terminée avec la présentation des VBG. Le formateur est revenu sur les causes principales des VBG comme l'abus de pouvoir, la violation des droits humains, l'inégalité de genre. La pauvreté, l'absence d'éducation, l'abus d'alcool, toxicomanie et le manque de protection par les autorités sont autant des facteurs déterminants dans les VBG. Enfin les conséquences des VBG ont été abordés et des solutions proposées à l'issue de la présentation pour lutter efficacement contre les VBG.
La journée troisième journée de la formation a été plus pratique. Elle a débuté d'abord avec l'installation de l'outil Kobo sur les tablettes, la maitrise des options dans Kobo notamment les différents formulaires à remplir comme le formulaire d'inscription, formulaire vierge, télécharger un formulaire vierge. L'administration des différents questionnaires (Informateurs clefs, formulaires ménages) et le choix des villages ont été expliqués.
La deuxième partie de la journée a été marquée par la présentation sur les premiers secours psychologiques qui se définissent comme des aides humaines et soutenants apportées à une personne en souffrance et qui pourrait avoir besoin de soutiens de façon confidentielle et avec son

consentement. On parle de secours psychologique dans les situations de besoins manifestés suite à une situation d'urgence (catastrophe naturelle, inondations, séisme, attaque, braquage, accident…) Les premiers secours doivent se faire avant les 72 heure suite à l'incident.
Enfin le formateur est revenu sur les personnes habilitées pour donner les premiers secours psychologiques et les principes à observer en cas d'administrations des premiers secours psychologiques.

Pour la quatrième journée de la formation, trois modules ont été présentés. Le premier module a porté sur RMM, qui signifie Reporting Monitoring Mechanism (Mécanisme de communication d'information. Le RMM a été mis en place en 2005 avec l'adoption de la résolution 1612 du conseil de sécurité des Nations Unies pour la protection de l'enfant en situation de conflit. Dans le cadre RMM six violations graves de l'enfant ont été retenus à savoir le meurtre ou mutilation d'enfants, recrutement d'enfants ou utilisation dans les conflits armés, viol ou autres faits sexuels graves enlèvement, enlèvement, attaques d'écoles et hôpitaux, et le refus d'accès à l'aide humanitaire. Pour que le RMM s'applique il faudrait que ce soit l'un des six violations des droits de l'enfant, que ce soit une situation de conflits armés et que l'auteur soit un groupe armé ou une force armée. La deuxième présentation a concerné le PSEA (Politique de Sauvegarde, d'Exploitation et d'Abus Sexuelle). Le formateur a commencé avec la projection d'une vidéo de 24 minutes réalisée en 2003 dans laquelle les comportements et attitudes du personnel des Nations Unies et la communauté humanitaire sur les abus sexuels à l'endroit des bénéficiaires ont été étudiés avec des cas pratique. Il a ensuite fait une présentation sur les principes qui gouvernent le PSEA dans son ensemble notamment sur les comportements prohibés au sein des organismes humanitaires et dans le système des nations Unies. La dernière présentation a été faite sur l'Evaluation Rapide de Protection. Il s'est agi pour le formateur de définir le terme ERP, ses objectifs, la période d'évaluation de l'ERP et les outils de collecte pratique pour l'ERP. Les principes pour mener une Evaluation Rapide de Protection ont été aussi abordés notamment les principes de ne pas nuire ; la neutralité, l'impartialité, l'intégrité et bien d'autres principes.

Le cinquième jour a marqué la fin de la formation et cette journée n'a concerné que le personnel du MBDHP et ses structures partenaires. Une première présentation a été faite sur les activités du PPA. Cette présentation a permis aux personnels du MBDHP et ses partenaires d'avoir une connaissance holistique sur les activités de mise en œuvre du projet 21 courant 2023, de comprendre les attentes et objectifs du projet 21 sur les deux piliers (Pilier 1 et pilier 4).
La deuxième présentation a concerné les outils de collecte de données notamment comment renseigner les fiches flash qui doivent être envoyées dans les 72 heure suite à l'incident.
Des précisions ont été également faites sur la différence entre les fiches de collecte d'incident individuel, communautaire, les modalités de réponse individuelle et le mécanisme de référencement.
La journée a pris fin avec la présentation des rôles, responsabilités et obligations des membres des comités de protection.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Mise en œuvre	Commentaires
Oudalan	Tinakof Deou et Oursi	ACTIONS URGENTES DE PROTECTION (Besoin d'abris, AME ,Besoin alimentaire et les AGR)	UNHCR	Faible	Les conditions de vie des PDI et réfugiés arrivés depuis le mois passé n'a toujours pas connu d'évolution dans les localités d'accueil. Nous souhaiterions une attention particulière à l'égard de ces populations.
Seno	Dori	ACTIONS URGENTES DE PROTECTION (Besoin d'abris, AME ,Besoin alimentaire et les AGR)	Cluster protection	Faible	Les conditions de vie des PDI et réfugiés demeurent difficile dans les localités d'accueil. Il faut une attention particulière à l'égard de ces populations.
Oudalan, Seno, Yagha Et Soum	Oudalan, Seno, Yagha Et Soum	Plaidoyer pour la sécurisation des localités à fort défi sécuritaire	Cluster protection National et sous national Etat	Urgent	Violation répétée des droits des populations civiles dans ces localités
Soum	Djibo	Augmenter les sources d'approvisionnements en eau sur les différents sites des PDI	Cluster Wash	Urgent	Manque d'eau sur les sites des PDI

Yagha	Mansila	Plaidoyer pour la sécurisation de l'accès humanitaire et pour le ravitaillement en vivres.	Cluster protection National et sous national Etat	Urgent	Difficultés de ravitaillement et de fourniture des assistances humanitaires

VIII. Tableaux croisés dynamiques

Étiquettes de lignes	Nombre de Incident
VDP	1
Auteur inconnu	1
FDS	6
GANE	42
Total général	**50**

COMMUNES	Nombre de Incident
Sampelga	1
Pobé-Mengao	1
Boundoré	2
Solhan	3
Seytenga	4
Gorom-Gorom	4
Bani	5
Falangountou	5
Djibo	7
Dori	7
Sebba	11
Total général	**50**

INCIDENTS	Nombre de Incident
Pillage	1
Blessure ou mutilation par engin explosif	1
Meurtre et mutilation d'enfants par les forces armées ou groupes armées	1
Discriminations et exclusions	1

Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	2
Destruction de bien immobilier, infrastructure ou de terre public et privé	2
Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale	2
Menace/Ultimatum	3
Extorsion/taxe illégale	3
Violence psychologique/émotionnelle (hors VBG)	3
Vol	6
Assassinat	7
Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	8
Coup, blessure, mutilation	10
Total général	**50**

Étiquettes de lignes	Nombre de Incident
Oudalan	4
Soum	8
Yagha	16
Seno	22
Total général	**50**

PROVINCES	Total Victime
Oudalan	16
Soum	28
Seno	57
Yagha	518
Total général	**619**

PERIODE	Nombre de Incident	Somme de Total Victime
2023	**168**	**2138**
janvier	54	237
février	64	1,282
mars	50	619
Total général	**168**	**2138**

Étiquettes de lignes	FDS	VDP	GANE	Auteur inconnu	Total général
Violations graves commises à l'encontre d'enfants			1		1
Déni ou restriction forcée de mouvement	1		1		2
Droit à la vie	1		5	1	7
Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne	2		8		10
Droit à la propriété		1	11		12
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	2		16		18
Total général	**6**	**1**	**42**	**1**	**50**